

C'est quoi...

La participation citoyenne ?



CARNET PÉDAGOGIQUE
ACCOMPAGNANT LE FILM

AVEC FICHES À COPIER



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



SCRIPT

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Marc Schoentgen
Directeur du ZpB



« La politique ? C'est pour tout le monde ! »

La transmission des valeurs démocratiques et la promotion de la participation sont aujourd'hui des missions plus importantes que jamais.

Pourtant, seuls celles et ceux qui sont bien informé(e)s et comprennent les tenants et les aboutissants des différentes thématiques peuvent réellement s'exprimer.

La Chambre des Députés en a conscience et souhaite apporter sa pierre au dialogue avec les citoyennes et citoyens en contribuant à les informer et en les aidant à se forger une opinion.

L'un de nos objectifs est de permettre aux élèves et aux étudiant(e)s de devenir des citoyen(ne)s responsables et de se forger une opinion critique sur les sujets politiques.

Il ne peut être atteint que grâce à un acteur neutre dédié qui met à disposition des supports éducatifs permettant de promouvoir les connaissances sur le système démocratique.

En collaboration avec la Chambre des Députés, six thèmes ont été sélectionnés pour transmettre des connaissances politiques de base de manière facilement compréhensible et mémorable : la Chambre des Députés, la procédure législative, l'Union européenne, la démocratie, les élections et la participation citoyenne.

Nous espérons que vous aurez plaisir à visionner les films et à en débattre !

Le *Zentrum fir politesch Bildung* a placé son travail sous la devise « Demokratie léieren a liewen ».

Où, si ce n'est au parlement, peut-on faire des bases et du fonctionnement de notre démocratie une réalité tangible ? La *Chamber* est donc un lieu d'apprentissage important pour les enfants et les adolescents.

Le ZpB est heureux de pouvoir présenter le résultat de la collaboration avec la Chambre des Députés et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (SCRIPT).

Les six films d'animation ainsi que leurs livrets pédagogiques ont pour objectif de susciter un intérêt pour les nombreuses facettes d'une démocratie parlementaire.

Les films expliquent, illustrent et résument. Ils montrent également le travail du parlement qui n'est d'habitude pas visible. Les exercices des livrets incitent à se poser des questions, à faire des recherches en autonomie et à débattre. Nous sollicitons et nous favorisons ainsi l'esprit critique. Ainsi, la série « *Politik ? Fir jiddereen !* » contribue à rendre compréhensible ce qui paraît complexe à première vue.

La Chambre des Députés, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Zentrum fir politesch Bildung ont élaboré six films d'animation en luxembourgeois, en allemand et en français. Ces films s'adressent aux enfants et aux adolescents, mais aussi aux adultes qui souhaitent s'informer sur le fonctionnement de la démocratie luxembourgeoise. Tous les films peuvent être visionnés sur les sites www.chd.lu, www.script.lu et www.zpb.lu. Les livrets pédagogiques y sont également disponibles en téléchargement.

Ce livret bilingue s'adresse principalement aux enseignant(e)s et aux éducateurs/-trices qui souhaitent aborder en classe ou au sein du groupe de jeunes le sujet du film « La participation citoyenne ». Les premières pages proposent des informations générales sur le sujet ainsi qu'un questionnaire sur le film. Le livret donne également des pistes supplémentaires permettant d'inciter les enfants et les adolescents à faire des recherches, à débattre et à s'engager. Enfin, ce support pédagogique contient plusieurs fiches de travail prêtes à copier et adaptées à différentes tranches d'âge. Des propositions de solutions peuvent être téléchargées sur www.zpb.lu.

Bien entendu, les films peuvent également servir à préparer une visite du parlement ou à en faire le bilan.

Index

Contexte	2
Questionnaire sur le film	4
Pour aller plus loin	6
Fiches à copier	7

Mentions légales

Éditeurs

Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg
www.chd.lu
(+352) 46 69 66 -1

SCRIPT
**Service de Coordination
de la recherche et de l'Innovation
pédagogiques et technologiques**
28, route de Diekirch
L-7220 Walferdange
www.script.lu
(+352) 24 78 51 87

ZpB
Zentrum fir politesch Bildung,
Fondation d'utilité publique,
RCSL G236
28, route de Diekirch
L-7220 Walferdange
www.zpb.lu
(+352) 24 77 52 72

Mise en page

rose de claire, design.

Illustrations

page de couverture © Claude Grosch
autres illustrations © iStock

Date des statistiques et des liens

Juin 2018

ISBN 978-2-9199526-3-2

Luxembourg, 2018

Impression

WEPRINT, Luxembourg

Traduction

Trans@, Steinfort



Cette oeuvre, création, site ou texte est sous licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>.

Cette licence ne s'applique pas aux photos du Service information et presse (SIP). Les photos peuvent être utilisées à des fins pédagogiques et non commerciales. Prière de contacter le SIP en cas d'autre utilisation.

La participation citoyenne

Contexte :

Une démocratie vit de l'engagement des citoyennes et des citoyens et de leur participation aux processus de décision et de mise en œuvre. Il existe de multiples manières de participer.

1^{re} possibilité : les élections

La participation s'exprime notamment par les droits de vote passif et actif lors des **élections parlementaires**. Au Luxembourg, 60 député(e)s sont élu(e)s tous les cinq ans à la Chambre des Députés. Tou(te)s les Luxembourgeois(es) d'au moins 18 ans peuvent voter et – s'ils/si elles sont domicilié(e)s au Luxembourg – se porter candidat(e)s.

Tous les six ans, les **élections communales** permettent d'élire les membres du conseil communal. Tou(te)s les habitant(e)s majeur(e)s possèdent les droits de vote passif et actif s'ils remplissent certaines conditions.

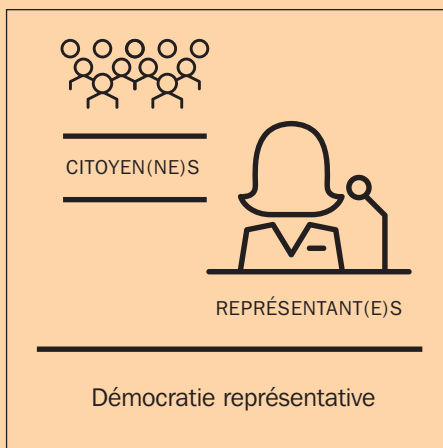
Tous les cinq ans, les **élections européennes** permettent d'élire les représentant(e)s nationaux /-ales du Parlement européen. Tout(e)s les citoyen(ne)s européen(ne)s ont le droit de voter et de se porter candidat(e).

Il y a aussi les **élections sociales**, lors desquelles tou(te)s les salarié(e)s et retraité(e)s élisent les représentant(e)s du personnel de leur entreprise et, au niveau national, les 60 membres de la chambre des salariés. Les élections sociales ont lieu tous les cinq ans.

Quelle est la différence entre participation citoyenne et démocratie directe ?

La participation citoyenne désigne la participation des citoyen(ne)s au processus politique de manière générale.

Au contraire, la démocratie directe désigne le pouvoir direct du peuple, sans élection de représentant(e)s de ce dernier. Dans ce cas, les gouvernés devraient aussi être les gouvernants. Il n'existe pas de démocratie directe pure. Toutefois, la Suisse possède une longue tradition de pratiques relevant de la démocratie directe.



Quelles élections dans d'autres pays ?

Il y a des pays, où certaines fonctions publiques sont aussi attribuées par des élections, notamment aux États-Unis. Les shérifs et les juges y sont élu(e)s. Dans les républiques, les chefs de l'État sont souvent élus directement, par ex. en France.

D'autres élections ont lieu à d'autres niveaux. Dans une association sportive ou musicale, on élit lors des assemblées générales le comité ou même le président(e)s. À l'école, on élit aussi des représentant(e)s : les délégué(e)s de classe ou le comité des élèves.

Partout où les personnes participent de manière formelle ou informelle aux processus de décision, on parle de participation.

Au Luxembourg, les membres de l'exécutif, comme les bourgmestres ou les ministres, **ne sont pas élus au suffrage direct**. Seule une personne déjà élue au conseil communal peut devenir bourgmestre. Par contre pour devenir ministre, une personne ne doit pas nécessairement être élue. Les membres du Conseil d'État ne sont pas élus.



2^e possibilité : les référendums

Référendum sur une modification de la constitution :

La Chambre des Députés peut modifier la constitution si 2/3 des députés y sont favorables. La modification constitutionnelle prévue doit être votée deux fois à au moins trois mois d'intervalle.

Le deuxième vote peut être remplacé par un référendum si au moins un quart des députés ou 25 000 électeurs/-trices en font la demande.

La modification de la constitution est considérée comme adoptée lorsqu'une majorité des citoyen(ne)s vote en sa faveur lors du référendum.

Référendum sur un autre sujet :

La Chambre des Députés peut organiser un référendum sur toute autre question politique et sociale. Pour cela, elle doit voter une loi qui formule précisément la question et définit la date du référendum national.

Des experts de la constitution se demandent actuellement si un référendum au Luxembourg a un caractère contraignant ou uniquement consultatif.

3^e possibilité : les pétitions

Une **pétition** est une requête adressée à un organe ou une autorité officiels. Plus une pétition est signée par un nombre important de personnes, plus elle aura de poids. Le droit de pétition est inscrit dans la constitution luxembourgeoise depuis 1848.

Une pétition concerne une question d'intérêt public et non des intérêts privés. N'importe qui peut déposer une pétition à condition d'être âgé d'au moins 15 ans.

Une pétition adressée à la Chambre des Députés peut prendre deux formes.

La pétition ordinaire

Les signatures sont collectées sur papier. La Commission des Pétitions du parlement décide des suites à donner aux pétitions ordinaires. Elle peut par exemple exiger que le gouvernement prenne position ou transmettre la pétition à une commission spécialisée.

La pétition publique

La pétition publique prend la forme d'une pétition électronique, sur le site internet du parlement. Les signatures sur papier sont également comptées. Elles doivent être collectées sur un formulaire spécifique du parlement.

Si plus de 4 500 citoyen(ne)s signent en six semaines une pétition publique, une audience publique est programmée à la Chambre des Députés. Les pétitionnaires, ainsi que le/la ministre compétent(e), sont présents. Cette séance est publique et retransmise sur *Chamber TV*.

Même si elles n'aboutissent pas toujours à une audience à la Chambre des Députés, les pétitions restent un bon moyen d'accroître la visibilité d'un sujet.

4^e possibilité : les actions de citoyen(ne)s engagé(e)s

Certain(e)s citoyen(ne)s ont un point de vue particulier qu'ils veulent imposer. Ils/Elles sont p.ex. pour une interdiction de fumer plus stricte, contre la construction d'un bâtiment, pour la construction d'une rue, etc. En général, ces initiatives sont organisées localement, indépendamment des partis, et limitées dans le temps. Elles peuvent aussi mobiliser les citoyen(ne)s de toute l'Europe, par ex. l'initiative sur l'interdiction du glyphosate.

Autres moyens de participation...

Outre les pétitions, les référendums et les actions de citoyen(ne)s engagé(e)s, les habitant(e)s du Luxembourg disposent d'autres possibilités de participation : forums de citoyen(ne)s, courriers de lecteurs, adhésion à un parti, manifestations, etc.

Sans droits fondamentaux, pas de participation citoyenne

Toutes les possibilités de participation reposent sur des droits inscrits dans la constitution. Ces droits permettent à chacun d'exprimer librement son opinion, de se réunir et de s'associer à d'autres personnes pour structurer et mettre en œuvre ses objectifs (politiques) communs. Sans ces droits, il ne peut y avoir de société civile vivante.

Participation citoyenne, droit à l'information et liberté de la presse

Pour que les citoyen(ne)s s'engagent pour une cause et s'investissent dans les sujets de société, ils doivent au préalable s'informer et se forger une opinion.

Ils obtiennent des informations :

- en lisant les articles et les commentaires dans la presse
- en se renseignant auprès des autorités (administration communale, municipale)
- en rencontrant les député(e)s et les représentant(e)s des partis ou des syndicats
- en demandant des documents d'informations p. ex. aux associations de protection de l'environnement et des droits humains
- en faisant des recherches dans les bibliothèques et sur internet
- en réalisant des enquêtes ou des interviews.

Quels référendums au Luxembourg?

1919 deux questions

1. Intensification des relations économiques avec la France ou la Belgique ?

Résultat : 73% pour la France

2. Monarchie ou république ?

Résultat : 78% pour la monarchie sous la Grande-Duchesse Charlotte

1937 «Loi pour la défense de l'ordre politique et social», dite «loi muselière».

Résultat : 50,67% contre

2005 «Traité établissant une constitution pour l'Europe».

Résultat : 56,5% pour

2015 trois questions

1. Droit de vote pour les étrangers/-ères résident(e)s sous certaines conditions ?

Résultat : 78% contre

2. Droit de vote à partir de 16 ans certaines conditions ?

Résultat : 81% contre

3. Limitation des mandats des ministres à deux périodes législatives ?

Résultat : 70% contre

La société civile

La société civile se compose de citoyen(ne)s indépendant(e)s, politiquement ou socialement engagé(e)s. Elle comprend des initiatives privées telles que des clubs, des associations ou des groupements de voisinage.

Pourquoi une presse indépendante est-elle importante ?

Une presse libre qui rend compte des événements de manière indépendante, sans subir la censure de l'État, est la condition préalable pour que les citoyen(ne)s aient accès à différents points de vue et puissent, sur cette base, se forger leur propre opinion. Une presse libre – le « quatrième pouvoir » au sein de l'État – exerce aussi un certain contrôle en attirant l'attention du public sur les cas d'abus de pouvoir, de corruption, de mauvaise gestion ou d'injustice.

Questionnaire sur le film

1

Le Luxembourg est un État démocratique. Chacun peut participer à la vie publique. Quelles sont les possibilités de participation citoyenne évoquées dans le film ?

2

Combien de voix sont nécessaires pour qu'une pétition électronique bénéficie d'une audience publique ?

- 2 000
- 3 000
- 4 500
- 7 500
- 10 000

Coche la bonne réponse.

3

Vrai ou faux ? Pour déposer une pétition, il faut

	vrai	faux
avoir au moins 15 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
être citoyen(ne) luxembourgeois(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
avoir vécu au moins 7 ans au Luxembourg ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4

- Oui
- Non

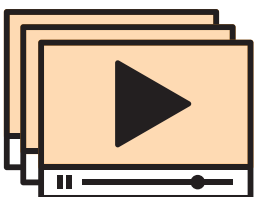
Pas toutes les pétitions discutées dans un débat public deviennent des propositions ou des projets de loi. Dans ce cas, est-ce que cela fait du sens de déposer une demande ?

Justifie ton opinion.

5

Pour participer aux décisions, il faut d'abord s'informer sur le sujet. Comment peut-on s'y prendre ?

Donne quelques exemples.



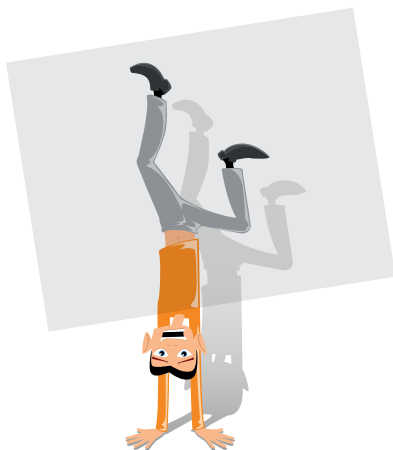
Tu veux revoir le film ? Aucun problème. Il est disponible en plusieurs langues sur les sites suivants :

www.chd.lu
www.zpb.lu
www.script.lu

Pour aller plus loin

Renseigne-toi !

On ne peut participer à la vie publique que si l'on s'y intéresse. Pourtant, tout le monde ne s'intéresse pas à la politique. Pourquoi? Comment peut-on faire bouger les choses?



La méthode ci-dessous est un bon exercice de réflexion.

Voici comment procéder :

Tout comme le poirier est l'inversion de la posture habituelle de l'être humain, cette méthode consiste à renverser un sujet ou une question.

Question inversée :

Comment faire en sorte que plus personne ne s'intéresse à la politique ni ne s'engage ?

1. Faites une séance de brainstorming pour rassembler vos idées. Toutes les réponses sont autorisées !
2. Remettez la question à l'endroit :
Comment faire en sorte que davantage de personnes s'intéressent à la politique et s'engagent ? Renversez vos réponses et cherchez des propositions réalisables.

Fais-toi ta propre opinion !

La presse et internet offrent de nombreuses possibilités pour s'informer sur les questions politiques et sociales. Utilises-tu ces possibilités ? Lesquelles en particulier ? Si tu ne les utilises pas, quelle en est la raison ? Comment devraient être les informations pour qu'elles t'interpellent ?

Passes à l'action !

1. En groupes de trois, recherchez sur www.chd.lu les pétitions en cours. Essayez de classer les dix premières en différentes catégories (par ex. protection des animaux, santé, transport, etc.).
2. Quelles pétitions voudriez-vous soutenir ? Présentez vos arguments à votre groupe.
3. Quel sujet vous tient suffisamment à cœur pour que vous déposiez vous-même une pétition ? Informez-vous sur la manière de déposer une pétition.

Fiches à copier

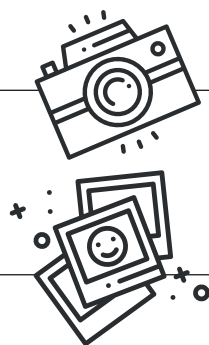
Je veux participer!

Formez des groupes de quatre.

1

Discutez, dans chaque groupe, de ce que vous souhaiteriez améliorer dans votre environnement (dans votre école ou votre commune).

Vous pouvez par ex. penser à la cour de récréation, à votre salle de classe, au restaurant scolaire, aux toilettes, à l'arrêt de bus, au transport public, aux passages piétons, aux aires de jeux, aux terrains de sport, à la circulation automobile dans votre commune, etc.



2

Notez ce que vous souhaitez améliorer et faites des photos de ce que vous voulez changer.

3

Réfléchissez: Que devrait-on faire pour réaliser votre demande et pour améliorer la situation ?

4

Créez une affiche, écrivez un article de journal ou réalisez un journal télévisé dont le contenu sera le suivant :

1. une description de ce que vous souhaitez améliorer.
2. au moins 2 photos. Ajoutez à chaque photo une légende indiquant ce qu'on y voit ainsi que la date et le lieu du cliché.
3. des propositions sur la manière d'améliorer la situation. Les phrases suivantes vous aideront à formuler vos propositions :
 - Que souhaitez-vous ?
 - Comment y parvenir, seul ou avec d'autres élèves ?
 - À qui pouvez-vous vous adresser ?

5

Passez à l'action et réalisez vos propositions.

6

Quelques semaines plus tard, faites un compte-rendu de ce qui s'est passé.

7

Discutez en groupe: Quelles sont les raisons pour la réussite respectivement l'échec de votre initiative ?

S'impliquer? Oui, mais comment ?

Parmi les actions ci-dessous, lesquelles trouves-tu judicieuses et adaptées pour t'impliquer et t'investir pour une cause en particulier? Marque les actions que tu penses réalisables d'un + ou d'un ✓ si tu les as toi-même déjà essayées.

Type d'action	+	✓
Aller voter		
Écrire des e-mails aux hommes/femmes politiques		
Participer au comité des élèves		
Participer aux discussions publiques		
Être délégué(e) de classe		
Écrire des courriers de lecteurs		
Être membre d'un parti politique et/ou d'un syndicat		
Participer activement à une action de citoyen(ne)s engagé(e)s		

Type d'action	+	✓
Exprimer son opinion politique sur internet		
Participer à une grève		
S'engager dans une organisation (environnement, droits humains, etc.)		
Signer une pétition		
Participer à une manifestation		
Participer à un boycott		
Coller des affiches		
Participer activement à une commission communale		
Autre :		

Quelles possibilités te parlent le plus? Lesquelles te paraissent les plus difficiles? Choisis-en deux pour chaque question et justifie ta réponse.

Me plaisent :

1. _____ , car _____

2. _____ , car _____

Me paraissent difficiles :

1. _____ , car _____

2. _____ , car _____

Selon l'étude *Generation What*, publiée en 2016, 49% des jeunes de 16 à 25 ans habitant au Luxembourg déclarent n'avoir jamais fait partie d'une organisation politique et ne s'y être jamais intéressé(e)s. 36% des jeunes se déclarent cependant ouverts à une expérience politique. Qu'en penses-tu?

Dans un référendum, les électeurs/-trices décident directement d'une ou de plusieurs questions. C'est la raison pour laquelle on considère qu'un référendum est un instrument de la « démocratie directe ».

Parmi les arguments ci-dessous, lesquels plaident plutôt pour plus de démocratie directe, lesquels plutôt contre ? Classez les arguments pour et contre dans un tableau. Qu'en pensez-vous ? Justifiez votre opinion.

- A. Le discours public est stimulé
- B. Les questions complexes peuvent rarement être réduites à des votes pour ou contre
- C. Est plus proche de la pensée démocratique (c'est le peuple qui décide)
- D. Coût élevé
- E. Les décisions sont plus légitimes
- F. Les gouvernants devraient aussi être des gouvernés
- G. Les décisions prennent du retard
- H. Les minorités et leurs intérêts ne peuvent pas être protégés
- I. Manipulation du peuple par des groupes d'intérêt ou des démagogues
- J. Les gens doivent pouvoir décider eux-mêmes des mesures qui les concernent
- K. Les décisions nécessaires mais impopulaires peuvent être bloquées
- L. Permet d'éviter les abus de pouvoir par les hommes/femmes politiques
- M. Les hommes/femmes politiques sont particulièrement contrôlé(e)s
- N. Peut diviser une société
- O. Besoin d'information élevé de la population
- P. Les représentant(e)s peuvent être affaibli(e)s
- Q. Les citoyen(ne)s ne disposent pas du temps ou des connaissances nécessaires
- R. Les citoyen(ne)s agissent de manière égoïste ou se laissent guider par leurs émotions

Qui devrait pouvoir voter aux référendums ? Cochez vos réponses et discutez-en en classe.

- Tou(te)s les citoyen(ne)s disposant du droit de vote
- Tous les adultes vivant au Luxembourg
- Tous les adultes travaillant au Luxembourg
- Toutes les personnes vivant au Luxembourg et qui sont âgées d'au moins 16 ans

Pour les expert(e)s!



Sur quels sujets, un référendum peut-il avoir lieu ?

- Les questions portant sur des décisions fondamentales (liberté, sécurité, dignité humaine, environnement, etc.) peuvent-elles faire l'objet d'un référendum ?
- Existents-ils des questions qu'on ne devrait pas poser ?

Liberté d'association

Art. 26 La Constitution garantit le droit d'association, dans le respect des lois qui règlent l'exercice de ce droit, sans pouvoir le soumettre à une autorisation préalable.

Droit de pétition

Art. 27 Chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques, des pétitions signées par une ou plusieurs personnes. - Les autorités constituées ont seules le droit d'adresser des pétitions en nom collectif.

Partis

Art. 32bis. Les partis politiques concourent à la formation de la volonté populaire et à l'expression du suffrage universel. Ils expriment le pluralisme démocratique.

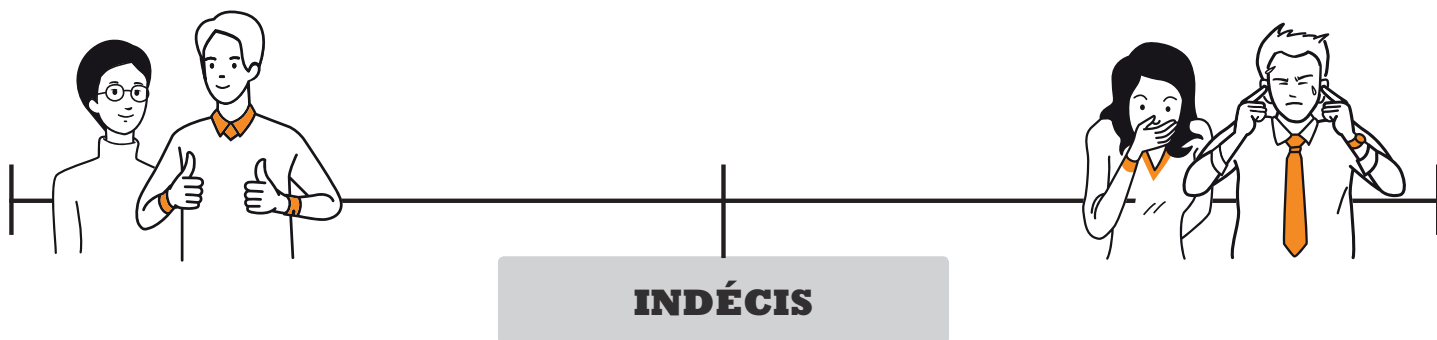
L'État peut-il ou doit-il interdire certains propos dans l'espace public lorsque ceux-ci portent atteinte à la dignité d'autres personnes ?

1

Tracez une ligne à travers la salle de classe. Au milieu de la ligne, indiquez «INDÉCIS». À l'une des extrémités, indiquez «TOTALEMENT D'ACCORD» et à l'autre «DISCOURS DE HAINE».

TOTALEMENT D'ACCORD

DISCOURS DE HAINE



2

Les phrases ci-dessous sont lues à voix haute. Chacun se positionne sur la ligne selon ce qu'il en pense.

- «Retournez d'où vous venez.»
- «Tous les Grecs sont des fainéants!»
- «Je trouve inacceptable que les homosexuels et les lesbiennes puissent adopter des enfants.»
- «Un bidon d'essence et l'affaire est réglée!»
- «Je ne suis pas raciste, mais avec tous ces étrangers, on perd notre culture.»
- «Les femmes sont tout simplement incapables de se garer en marche arrière.»
- «Si ça continue comme ça, nos femmes porteront bientôt une burka.»
- «Quand on voit leur comportement, ce n'est pas étonnant que les homos soient aussi mal vus.»
- «Si tu enfiles quelque chose de joli, ils t'écouteront peut-être.»
- «Les hommes ne savent pas cuisiner.»
- «Les étrangers, dehors!»
- «Tous les réfugiés ont des portables super chers.»
- «Il faudrait tous les plaquer au mur et leur tirer une balle!»

3

Justifiez votre position et discutez de vos points de vue.

4

Vérifiez sur le site <http://www.nohatespeech.lu> ce que l'on entend exactement par «discours de haine» (*Hate Speech*).

5

Discutez de ce que vous pouvez faire lorsque vous entendez des propos que vous considérez comme des discours de haine.

6

Que pensez-vous de la déclaration suivante : «Le droit à la liberté d'opinion est en danger lorsque l'État peut décider quels propos sont autorisés et lesquels sont interdits.»